



# Procès-Verbal Consultation à Distance du 12/12/2025

## Projet d'acquisition d'un nouveau siège social du Comité Départemental 44

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Comité Départemental 44, le Comité Directeur a été consulté par voie de vote à distance le 12 décembre 2025, afin de se prononcer sur deux résolutions relatives au projet d'acquisition d'un nouveau siège social.

Cette consultation fait suite à la réunion du Comité Directeur du 13 novembre 2025, au cours de laquelle les membres avaient validé le principe de la mise en vente des locaux actuellement occupés par le Comité Départemental.

### Résolution n°1

#### **Objet**

Acquisition de nouveaux locaux pour le Comité Départemental 44.

#### **Texte de la résolution :**

« En cas de vente des locaux actuels du CD Basket 44, situés 5 rue Christophe-Colomb à Sainte-Luce-sur-Loire (44980), le Comité Directeur approuve-t-il l'acquisition de nouveaux locaux, entraînant une augmentation de l'ordre de 2 € de la part Comité sur les licences ? »

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 17
- Contre : 5
- Abstention : 1
- Ne se prononce pas : 3

#### **Décision :**

La résolution est **adoptée**.

Le Comité Directeur approuve l'acquisition de nouveaux locaux, entraînant une augmentation de l'ordre de 2 € de la part Comité sur les licences.



## Résolution n°2

### Objet

Désignation de la Commission de surveillance des votes dans le cadre d'une consultation écrite à distance de l'Assemblée Générale ordinaire.

### Texte de la résolution :

« En cas d'adoption de la résolution n°1, le Comité Directeur approuve-t-il la composition de la Commission de surveillance des votes dans le cadre d'une consultation écrite à distance de l'Assemblée Générale ordinaire ? »

### Composition proposée :

- Bernard FOURNIER : Président
- Florence POIRIER (Présidente Orvault Sports) : Membre
- Benoît CABON (Président Indre BC) : Membre
- Laurent MUTELLE (Président Gazelles Blinoises) : Membre
- Dominique OGER (Président Le Cellier-Mauves) : Membre

### Résultat du vote :

- Pour : 20
- Contre : 2
- Abstention : 1
- Ne se prononce pas : 3

### Décision :

La résolution est **adoptée**.

La composition de la Commission de surveillance des votes est approuvée.

Le présent procès-verbal est établi pour faire foi et valoir ce que de droit.

Fait à Sainte-Luce-sur-Loire, le 15 décembre 2025.

**Le Président du Comité Départemental,**

**Alain GUÉRESSE**

**Le Secrétaire Général,**

**Bruno DEVISE**